

focus 04/2015

SERVICE PROSPECTIVE ET STATISTIQUE DE L'ACADÉMIE DE LYON / JUILLET 2015

UNE REFONTE
AMBITIEUSE DE
LA CARTE DE
L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE

→ À la rentrée 2015, la nouvelle carte de l'éducation prioritaire sera déployée sur l'ensemble du territoire. Plus de trente ans après la création des premières zones d'éducation prioritaire, il semble important de faire un état des lieux de l'éducation prioritaire dans l'académie de Lyon.

La nouvelle carte distinguera deux types de réseaux : les REP+ et les REP. L'académie de Lyon se voit doter de 25 collèges REP et 21 collèges REP+. Le changement est d'une grande ampleur : 11 collèges vont sortir de l'éducation prioritaire tandis que, dans le même temps, 10 nouveaux collèges vont entrer dans l'éducation prioritaire.

Les nouveaux réseaux de l'éducation prioritaire dans l'académie de Lyon

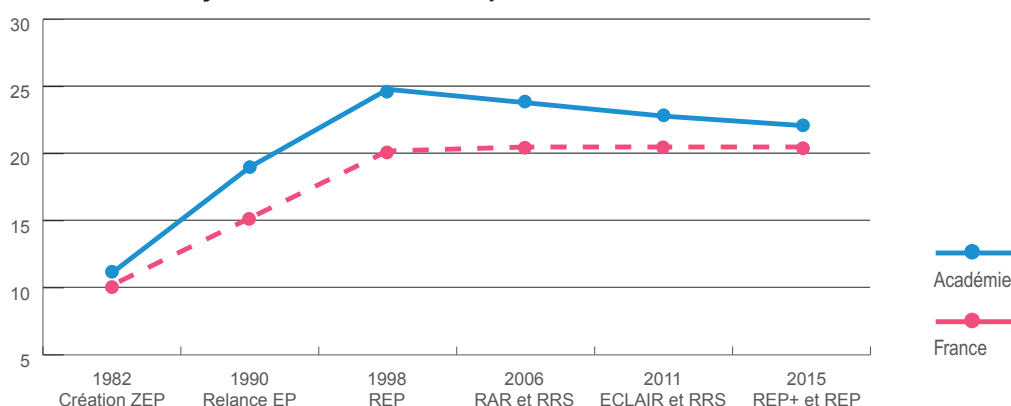
TRENTE ANS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

→ La politique de l'éducation prioritaire a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). Cette politique est concentrée sur les écoles et les collèges. De nombreuses modifications de la carte ont eu lieu au cours du temps : en 1999, la notion de réseau éducation prioritaire (REP) a été ajoutée. À la rentrée 2006, les ZEP et REP ont laissé place aux réseaux « ambition réussite » (RAR) et réseaux de « réussite scolaire » (RRS). A la rentrée 2011, le dispositif « Ecoles, Collèges, Lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Eclair) a remplacé le dispositif des RAR. La dilution du dispositif et l'hétérogénéité de la

carte, ainsi que la difficulté à évaluer clairement son efficacité et ses résultats ont été soulignées par de nombreux observateurs.

Les élèves concernés par l'éducation prioritaire ont été de plus en plus nombreux dans la première quinzaine d'années du dispositif (1982-1998) : la proportion de collégiens concernés par cette politique est passée de 10 % à près de 20 % au niveau national et de 13 % à 25 % au niveau académique. Entre 1998 et 2011 (année de la mise en place du dispositif Eclair), la proportion de collégiens en éducation prioritaire a baissé en revanche de 1,4 point au niveau national et 3,4 points au niveau académique.

Proportion de collèges appartenant à l'éducation prioritaire dans l'académie de Lyon et en France métropolitaine



↳ En 1998, 25% des collèges publics de l'académie de Lyon étaient en éducation prioritaire.

La carte de l'éducation prioritaire était restée extrêmement stable de 1998 à 2011 : en effet, dans l'académie de Lyon, seuls 2 collèges sur les 48 classés en éducation prioritaire à la rentrée 2011 ne faisaient pas partie de ce périmètre en 1998. La carte était donc restée inchangée malgré l'évolution des caractéristiques sociales des publics accueillis. A la veille de la refonte du zonage, la proportion d'élèves d'origine défavorisée en ECLAIR, globalement de 67 %, variait encore selon les éta-

blissements de 54 à 84 %. Cette distorsion interne à l'ancien périmètre reflétait bien l'absence de critères nationaux stricts pour le délimiter.

A la rentrée 2015, la carte évoluera fortement. La refonte de la carte de l'éducation prioritaire distinguera deux types de réseaux : les REP+ et les REP. La démarche de refondation de l'éducation prioritaire prévoit la sortie d'établissements actuellement classés afin de permettre l'entrée d'établissements actuellement non classés.

UNE REFONDATION DE LA CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

→ La nouvelle carte prend en compte les contextes économiques et sociaux actuels. Afin de rompre avec l'hétérogénéité actuelle de l'éducation prioritaire, la répartition des nouveaux réseaux par académie est arrêtée au niveau national et sera révisée tous les quatre ans.

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire passe par une identification des établissements à partir de quatre indicateurs : le taux d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées, le taux d'élèves résidant en ZUS, le taux d'élèves boursiers et le

taux d'élèves en retard à l'entrée en sixième.

L'académie de Lyon se voit doter de 25 collèges REP et 21 collèges REP+ à la rentrée 2015 (incluant 5 REP+ préfigureurs dès la rentrée 2014), contre 32 RRS et 15 ECLAIR aujourd'hui. A la rentrée 2015, 11 collèges vont sortir de l'éducation prioritaire tandis que, dans le même temps, 10 nouveaux collèges vont entrer dans l'éducation prioritaire. Parmi les 21 collèges REP+ de la rentrée 2015, 14 étaient ECLAIR, 6 RRS et 1 n'était pas en éducation prioritaire.

Indicateurs ayant permis de revoir la carte de l'éducation prioritaire

	Pourcentage de PCS défavorisées	Pourcentage d'élèves en retard d'un an ou plus à l'entrée en sixième	Pourcentage d'élèves résidents en ZUS	Pourcentage de boursiers	
Ancienne carte	ECLAIR	67,5	20,0	50,9	56,0
	RRS	50,6	15,5	25,7	40,5
	Ensemble EP	55,6	16,8	32,7	45,1
Nouvelle carte	REP plus	66,5	20,8	59,6	59,7
	REP	54,2	17,5	18,6	47,0
	Ensemble EP	59,7	19,0	37,0	52,7
	Etablissements entrants	53,7	16,8	10,3	47,6
	Etablissements sortants	42,0	10,0	5,6	23,6

Champ : collèges publics (rentrée 2014 sauf pour le pourcentage d'élèves résidents en ZUS rentrée 2011) Source : APAE (sauf boursiers)

↳ Note de lecture : À la rentrée 2014, le pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème} dans les collèges REP+ (périmètre 2015) est de 20,8 %

PLUS D'ÉLÈVES BÉNÉFICIERONT DES AIDES DU NOUVEAU DISPOSITIF DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

→ À la rentrée 2014, 78 329 élèves étaient scolarisés dans une école ou un collège en éducation prioritaire, soit 19,6 % des élèves des écoles et collèges publics de l'académie. Parmi ces élèves, 37 % étaient scolarisés dans des établissements classés ECLAIR et 63 % dans des établissements classés RRS.

En appliquant la nouvelle carte de l'éducation prioritaire aux effectifs de la rentrée 2014, la part des élèves scolarisés dans des établisse-

ments en éducation prioritaire passe à 20,6 % (soit une hausse d'un point par rapport à la carte des ECLAIR / RRS). D'autre part, la part des élèves scolarisés dans des établissements classés REP+ est plus importante que celle des établissements classés ECLAIR : 50 % des élèves en éducation prioritaire sont dans des établissements classés REP+ et bénéficieront, par conséquent, des aides supplémentaires de cette nouvelle catégorie.

Effectifs d'élèves en éducation prioritaire - Rentrée 2014

	ANCIENNE CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE				
	ECLAIR	RRS	Total éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire	Total
1 ^{er} degré	21 986	31 833	53 819	233 545	287 364
2 nd degré	7 209	17 301	24 510	88 313	112 823
Total - Académie de Lyon	29 195	49 134	78 329	321 858	400 187

	NOUVELLE CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE				
	REP+	R9D	Total éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire	Total
1 ^{er} degré	31 723	28 970	60 693	226 671	287 364
2 nd degré	9 726	12 098	21 824	90 999	112 823
Total - Académie de Lyon	41 449	41 068	82 517	317 670	400 187

Source : Constat 1^{er} et 2nd degrés publics - Académie de Lyon

↳ À la rentrée 2014, 29 195 élèves étaient scolarisés dans des écoles ou des collèges relevant du dispositif ECLAIR.

DES COLLÉGIENS EN ÉDUCATION PRIORITAIRE QUI RÉUSSISSENT MOINS BIEN...

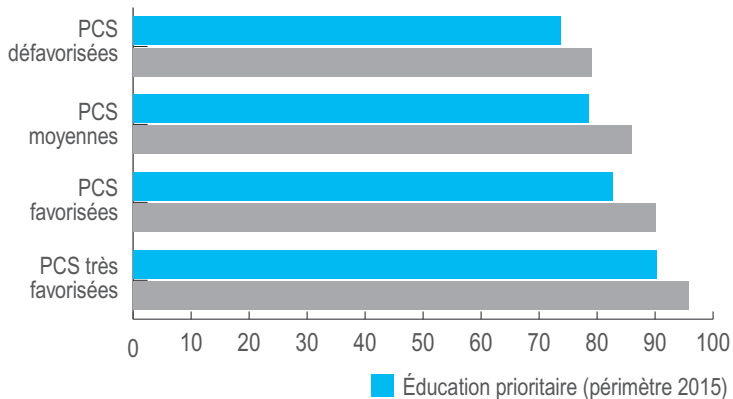
→ Un état des lieux des performances actuelles des collèges identifiés REP+ et REP (périmètre qui sera mis en place à la rentrée 2015) est réalisé à partir des données de 2014 afin de suivre l'évolution dans le temps de ces performances.

Le taux de réussite au DNB des élèves issus des collèges en éducation prioritaire est plus faible que celui des collégiens du secteur public hors éducation prioritaire (77 % contre 86 % à la session 2014). Les élèves issus des collèges REP+ réussissent de la

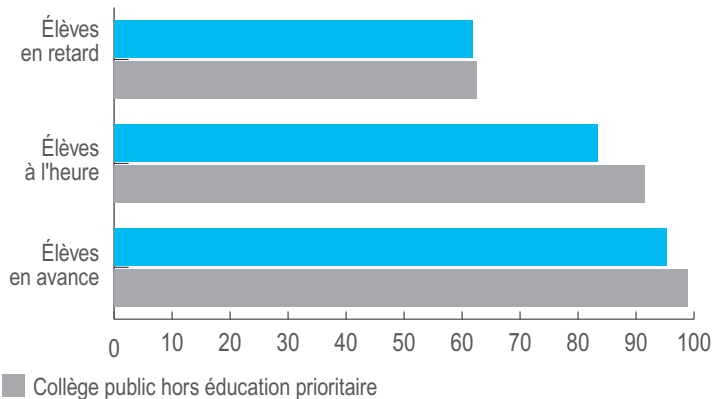
même façon que ceux des REP (77 %).

L'origine sociale des élèves influe sur la réussite au DNB dans les collèges en éducation prioritaire comme dans les collèges publics hors éducation prioritaire. En effet, l'écart de réussite des élèves d'origine sociale défavorisée issus des collèges en éducation prioritaire et ceux issus des autres collèges publics est de 5 points, tandis que cet écart est de 6 points pour les élèves d'origine sociale défavorisée.

Taux de réussite à la session 2014 du DNB selon l'origine sociale



Taux de réussite à la session 2014 du DNB selon le retard scolaire



Source : OCEAN

→ Le taux de réussite à la session 2014 du DNB des élèves d'origine très favorisée des collèges en éducation prioritaire (selon le périmètre 2015) est de 90,2%.

→ Le retard scolaire est également une variable importante de la réussite au brevet. En revanche, l'écart de réussite entre les élèves en retard d'un an ou plus, issus des collèges en éducation prioritaire

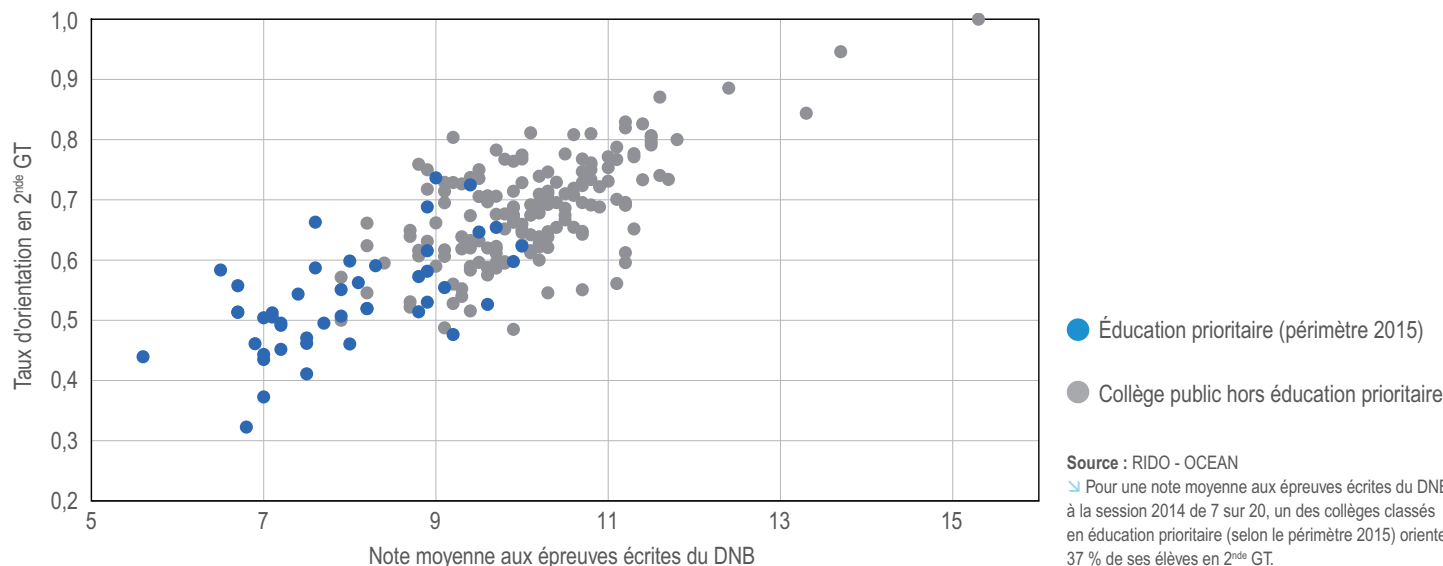
et ceux issus des autres collèges publics, n'est que de 0,6 point alors qu'il est de 8 points pour les élèves « à l'heure ».

UNE ORIENTATION EN SECONDE GT PLUS FAIBLE MAIS QUI DÉPEND DES COLLÈGES

→ L'orientation en seconde GT est plus faible pour les élèves issus de collèges en éducation prioritaire (53,3 % contre 69,3 %, soit un écart plus important que pour le taux de réussite au brevet). Cependant, ces décisions d'orientation en seconde GT dépendent fortement des collèges. En effet, le graphique suivant présente le taux d'orientation en seconde GT selon la note moyenne aux

épreuves écrites du DNB. Le taux d'orientation des collégiens en éducation prioritaire varie de 30 % à 75 %. A niveau scolaire égal, les décisions d'orientation diffèrent d'un établissement à l'autre. Par exemple, pour une note moyenne aux épreuves écrites du DNB d'environ 9 sur 20, le taux d'orientation en 2nde GT varie de 45 % à 75 %.

Orientation en seconde générale et technologique à la rentrée 2014 selon le résultat aux écrits du DNB

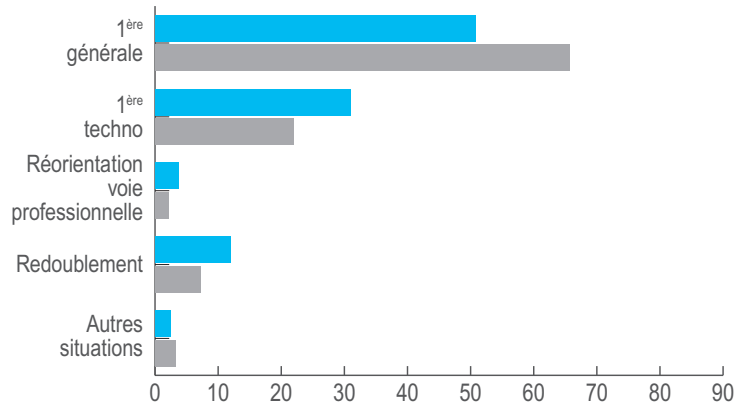


TROIS QUARTS DES ÉLÈVES DE 2^{NDE} GT ISSUS DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE CONTINUENT EN 1^{ÈRE} GT

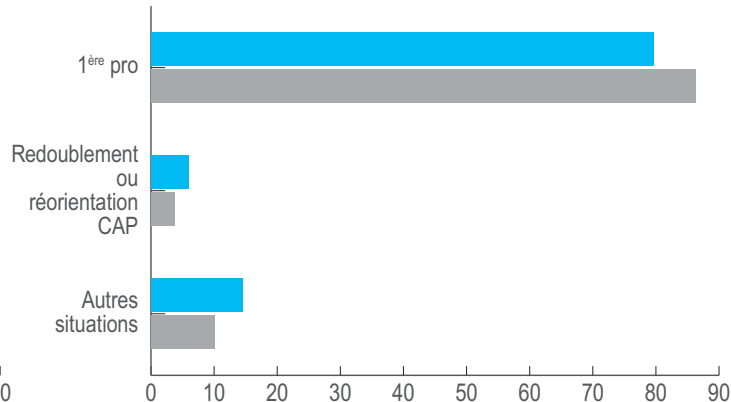
→ Le parcours des élèves issus de l'éducation prioritaire est moins fluide que celui des élèves de collèges hors éducation prioritaire. Les inégalités de poursuite d'études persistent entre les élèves issus de collèges en éducation prioritaire et les autres. La moitié des élèves de 2^{nde} GT qui étaient en 3^{ème} dans un collège classé en

éducation prioritaire poursuivent en 1^{ère} générale contre 66 % des élèves qui étaient dans un collège public hors éducation prioritaire. L'écart dans la poursuite en 1^{ère} technologique est en revanche de 10 points plus élevé pour les élèves issus de l'éducation prioritaire.

Devenir des élèves de 3^{ème} en fin de 2^{nde} GT à la rentrée 2014



Devenir des élèves de 3^{ème} en fin de 2^{nde} professionnelle à la rentrée 2014



■ Éducation prioritaire (périmètre 2015) ■ Collège public hors éducation prioritaire

Source : APAE

↳ 50,8 % des élèves qui étaient en 2^{nde} GT après une 3^{ème} dans un collège éducation prioritaire sont en 1^{ère} générale à la rentrée 2014.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE DES ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Meuret D. (1994), « L'efficacité de la politique des zones d'éducation prioritaires dans les collèges », Revue française de pédagogie, 109, 41-64.

Moisan C. et Simon J. (1997) « Les déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire », INRP, 1997.

Caille J.-P. (2001) « Les Collégiens de ZEP à la fin des années 90 : caractéristiques des élèves et impact de la scolarisation en ZEP sur la réussite », Education et Formations, 61, 111-140

Stefanou A. (2001). « Les caractéristiques des collèges de l'éducation prioritaire et le destin scolaire de leurs élèves ». Éducation et Formations, n° 61, p. 97-101.

Moisan C. (2001) « Les ZEP : bientôt vingt ans, » Education et Formations, 61, 13-22.

Rochex J.-Y. (2008) « Vingt-cinq ans de politique d'éducation prioritaire en France : une spécificité incertaine et des résultats décevants », ENS Editions, 133-174.

Institut français de l'éducation, ENS de Lyon (2013), « Assises de l'éducation prioritaire 2013 : les leviers pour une efficacité renforcée », septembre 2013.

Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (2014), « Refondation de la politique de l'éducation prioritaire – Rapport final de l'évaluation », mai 2014.

Les nouveaux réseaux de l'éducation prioritaire dans l'académie de Lyon

